

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 octobre 2016 à 18h00, à la Mairie



Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Alain BERTRAND, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Cécile CARON, Jean Pierre ARP, Christophe DUDOGNON, Betty VIELLA, Jérôme CERISIER, Pierre SURAULT

Absents : Grégory BAL, Sébastien GUILLEMAIN, Lesley KOOLMAN

Secrétaire de séance : Noëlle DI ROSA

Date d'envoi des convocations : **7 octobre 2016.**

Ordre du jour :

- ✓ Délibération sur travaux mise en réseau informatique et demande de subventions
- ✓ Délibération acception de l'adhésion de la ville de Chauvigny à Eaux de Vienne -Siveer
- ✓ Délibération sur les nouveaux tarifs de cantine 2016-2017
- ✓ Délibération sur signalétique du bourg et demande de subventions
- ✓ Délibération sur extension camping : demande de subventions Leader et Feader et DETR
- ✓ Délibération sur aménagement camping autorisant la commune à procéder à l'investissement et les motifs
- ✓ Délibération sur voirie : travaux complémentaires
- ✓ Compte rendu commission espaces verts et enherbage de certains trottoirs dans le cadre de la directive 0 pesticide en vigueur au 1^{er} janvier 2017
- ✓ Mise en place de la taxe de séjour à la CCM et incidence

- ✓ Informations et questions diverses :
 - Le point sur la fusion des communautés de communes
 - Le point sur la prise en charge par la CCM du dossier du restaurant
 - Bilan des travaux voirie
 - Préparation du 11 novembre : exposition, commémoration, fête de l'arbre
 - Mise en chantier du PLUI à partir d'octobre 2016
 - Bilan du recensement des habitants

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2016 à 18 h 00 est approuvé à l'unanimité

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ Délibération mise à disposition des services de la CCM pour l'acquisition de Chalets pour le camping municipal
- ✓ Délibération sur l'ajout de crédit au budget du camping
- ✓ Décisions modificatives n°2 et n°3 au budget communal

1. DELIBERATION SUR TRAVAUX MISE EN RESEAU INFORMATIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le but de continuer la réhabilitation des bâtiments communaux, Mme le Maire propose la mise en réseau informatique du 1er étage de la mairie (bureau association, salle des archives, bureau entreprise), de la bibliothèque, garderie, salle de réunion et mairie.

Elle propose le devis suivant :

- ets LANNEAU électricité : 1405.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet
- demande une aide financière pour ces travaux auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

2. DELIBERATION ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA VILLE DE CHAUVIGNY A EAUX DE VIENNE-SIVEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016 du Comité Syndical d'"Eaux de Vienne - Siveer" donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat d' "Eaux de Vienne - Siveer"

Madame le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

3. DELIBERATION SUR LES NOUVEAUX TARIFS DE CANTINE 2016-2017

Par décret n°2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire des écoles élémentaires sont fixés par la collectivité qui en a la charge et le système dérogatoire qui permettait au Préfet d'accorder des majorations est supprimé.

L'article 2 de ce décret précise que les prix de la restauration fixés par les collectivités "ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée". Il convient désormais de se conformer à ces nouvelles dispositions et de joindre à l'appui une note justificative décrivant le calcul effectué.

Rappel du prix en 2015 : 2.40 € pour les enfants et 4.80 € pour les adultes et les personnes extérieures.

Didier NIQUET rend compte de la réunion du SIVOS au cours de laquelle, le Comité Syndical propose une évolution du prix de 2.5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à 2,45 € pour les enfants et à 4,90 € pour les adultes et les personnes extérieures, le prix du repas servi à la cantine scolaire, à compter du mois d'octobre de l'année scolaire 2016/2017 afin d'harmoniser les tarifs avec les communes du SIVOS.

4. DELIBERATION SUR SIGNALÉTIQUE DU BOURG ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le but de promouvoir les commerçants, Mme le Maire propose de revoir la signalétique du bourg.

Elle propose le devis suivant :

- Escalade Graphique : 829.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce devis
- demande une aide financière pour ces travaux auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

5. DELIBERATION SUR AMENAGEMENT DU CAMPING ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de poursuivre le projet touristique concernant le développement et la montée en gamme du camping (délibérations 87/2014, 84/2015, 44/2016) Mme le Maire propose au conseil municipal pour 2017 :

- de doter le camping de trois chalets tout confort pour un montant égal ou légèrement supérieur à 100 000 € HT
- de procéder à un appel d'offres
- de demander une aide au titre du Leader de 60 % environ soit 60 000 €
- et de demander une aide à la Communauté de Communes du Montmorillonnais de 10 % soit environ 10 000 €,

La commune finançant à hauteur des 30% restant soit 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour solliciter les cofinancements LEADER et la Communauté de Communes du Montmorillonnais
- donne tout pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant, pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces

6. DELIBERATION SUR VOIRIE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES-

Dans le but de continuer de sécuriser les routes de la commune, Mme le Maire propose de faire de nouveaux travaux. Elle présente les devis suivants :

- marquage à Préau : 1713.93 € HT
 - carrefour Le Couret : 2600.21 € HT
 - Carrefour Grand Chaume : 2074.09 € HT
- Pour un montant total de 6388.23 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces devis

7. COMPTE RENDU COMMISSION DES ESPACES VERTS ET ENHERBAGE DE CERTAINS TROTTOIRS DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE 0 PESTICIDE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2017

Au 1er janvier les communes ne pourront plus utiliser de pesticides et c'est ce que nous faisons déjà : les agents communaux font le désherbage manuellement mais cela prend du temps et c'est un travail pénible.

Suite aux recommandations et conseil du jury départemental des villes et villages fleuris, nous envisageons l'enherbement de certains trottoirs notamment dans la cité des Pradeaux et la cité des Acacias.

- Cité des Pradeaux :

Nous souhaitons qu'un essai soit réalisé sur les trottoirs allant de chez M. VANDERZWAEN à chez M. GUILLEMAIN sachant que si cela n'est pas concluant, on aura compliqué le travail des agents communaux. Avant de semer, il faudrait procéder à un griffage de la surface.

Pour la partie allant de chez M. GUILLEMAIN à la route de Lussac, cela nous paraît problématique car les trottoirs sont recouverts de calcaire très compacte et les entrées de maison bien entretenues (maisons Mrs NIQUET) ainsi que le trottoir devant chez Mrs BARATANGE et SILLARS.

- Cité des Acacias :

Un enherbement a été effectué à la fin du printemps sur les trottoirs dans le cul de sac de la cité, mais compte tenu de la sécheresse, cela n'a rien donné. Une petite repousse a été constatée d'un côté, malheureusement, il y a aussi beaucoup de mauvaises herbes qu'il faudrait arracher avant de ressemer.

Sur le trottoir d'en face, rien n'a poussé et il conviendrait de retirer les pierres en trop grande quantité. Pour le reste de la cité, nous pensons qu'il sera difficile d'enherber considérant qu'il y a un certain nombre d'entrée de pavillon cimentées offrant que de petites parties à ensemer.

C'est la bonne période pour semer du gazon, de type fituque élevée, est préconisé et il faut 1 kg pour 30 m2. Il reste à déterminer la surface.

8. MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR A LA CCM ET INCIDENCE

Madame le Maire indique qu'une taxe de séjour de 0.20 € par adulte sera appliquée sur les tarifs qui ont été votés par le Conseil municipal le 12 septembre 2016.

9. MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA CCM POUR L'ACQUISITION DE CHALETS POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition des services de la Communauté de communes Vienne et Gartempe pour l'acquisition de chalets au camping municipal.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention proposée par la Communauté de communes du Montmorillonnais.
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

10. BUDGET CAMPING : AJOUT DE CREDITS

Madame le Maire fait observer que suite à la réunion de la commission des finances, il conviendrait d'augmenter la participation de la commune au budget camping de 15 000 € (section fonctionnement).

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation de la participation de la commune de 15 000 € et son versement au budget du camping.

11. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire fait observer que suite à la réunion de la commission des finances, il conviendrait d'effectuer les ajustements suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Dépenses				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012		Charges de personnel et frais assimilés	+ 30 000.00	67	678	Autres charges exceptionnelles	- 45 000.00
67	67441	Charges exceptionnelles au budget annexes	+ 15 000.00				
		Total Dépenses	45 000.00			Total Recettes	-45 000.00

- approuve cette décision modificative

12. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire fait observer que suite à la réunion de la commission des finances, il conviendrait d'effectuer les ajustements suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
70	70688	Autres prestations de service	11270.00	75	752	Revenus des immeubles	-11270.00
		Total Dépenses	11 270.00			Total Recettes	-11 270.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette décision modificative

INFORMATIONS DIVERSES

➤ LE POINT SUR LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Annulé : le Conseil verra ce point à la prochaine réunion du Conseil municipal du 14 novembre

➤ LE POINT SUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA CCM DU DOSSIER RESTAURANT

M. Jordi CLAYER, chargé de mission Développement Economique est présent. Madame le Maire rappelle que la compétence économique a été donnée à la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

C'est pourquoi nous avons demandé à la CCM d'étudier le dossier de reprise du restaurant.

3 réunions ont eu lieu au cours des derniers mois. Au cours de juillet un avis favorable avait été émis sous certaines conditions.

Une rencontre a eu lieu le 28 septembre d'une part avec Lesley KOOLMAN et d'autre part Rémy COURTIN. Chacun a exposé son point de vue.

Lesley KOOLMAN et Rémy COURTIN ont été invités à participer à la réunion du Conseil.

Il en résulte que lors d'une commission de la CCM, les élus n'ont pas accepté de soutenir financièrement la reprise du restaurant par Mme KOOLMAN, le prévisionnel présentant un risque de non viabilité.

M. CLAYER fait la proposition d'une part d'accompagner Mme KOOLMAN pour une éventuelle extension de son activité dans ses locaux et d'autre part d'accompagner M. COURTIN pour trouver un repreneur en redonnant de la visibilité à la vente de son restaurant.

Les élus regrettent que la commune n'ait plus de restaurant, ni de bar, ce dernier étant un point de rencontre et de convivialité. Cela emmène à envisager l'ouverture d'un bar.

➤ BILAN DES TRAVAUX VOIRIE EN REGIE

- Certains travaux de voirie ont été réalisés comme à Peussot, trottoirs rue du stade

- A Puyrajoux, les travaux sont en attente de l'accord du propriétaire du château.

- La pose des coussins berlinois est en cours : route de Bouresse, La Pommeraie, Puyrajoux.

Pour ce faire, l'achat d'un perforateur est nécessaire. Le Conseil donne son accord pour cet achat.

- Les autres travaux : Maison Rouge et ralentisseurs ont été réalisés dans les délais.

➤ PREPARATION DU 11 NOVEMBRE : EXPOSITION, COMMEMORATION, FETE DE L'ARBRE

Une réunion préparatoire a eu lieu le 10 octobre.

Le programme est le suivant :

- ✓ toute la journée de 10h à 17h :
- Marché de producteurs et arts créatifs
- Troc de plantes
- Exposition et animations (CPIE de Lathus)
- Démonstrations par les Croqueurs de pommes
- Vente de jus de pommes pressé sur place
- Jeux pour petits et grands
 - ✓ 12h à 14h : repas (11 €)
 - ✓ 14h à 15h : balade en sous roches
 - ✓ 15h00 : plantation arbre de naissances
 - ✓ 15h30 : jury concours de grimolles

➤ MISE EN CHANTIER DU PLUI A PARTIR D'OCTOBRE 2016

Madame le Maire informe le Conseil que la réunion de lancement aura lieu le jeudi 20 octobre à 14 h 00 à Millac. (suivi Gisèle JEAN et Noëlle DI ROSA)

➤ BILAN DU RECENSEMENT DES HABITANTS PAR LA COMMUNE

Marion RIBARDIERE a été mandatée pour effectuer le recensement des habitants de la commune. Le dernier recensement officiel datant de 2013. Il était opportun de refaire un recomptage.

Marion RIBARDIERE nous en donne le résultat :

592 habitants

173 résidents en résidences secondaires

15 personnes en maisons de retraite

47 nouveaux habitants

19 locataires

La demande en location étant de plus en plus importante, il est envisagé d'acquérir un terrain pour faire du locatif (avec Habitat 86).

Fin du conseil à 20 h

Prochain conseil le 14 novembre à 18h